

Directives Volontaires sur la tenure des terres : Encore un effort !

Le Comité sur la Sécurité Alimentaire (CSA) des Nations Unies a lancé depuis deux ans le processus sur les « directives volontaires sur la tenure des terres, des forêts et des pêches » destinées à en améliorer la gouvernance, dans un contexte marqué par l'accaparement croissant des terres, menaçant les petits producteurs et exacerbant l'insécurité alimentaire.

Etat des négociations

Après un premier tour de négociation organisé pendant 4 jours en juillet 2011, les Etats, les organisations internationales et les organisations de la société civile devaient poursuivre ces discussions la semaine dernière afin de finaliser le document pour adoption lors de la réunion annuelle du Comité (37^{ème} session du CSA du 17 au 21 octobre 2011). Ainsi, du 10 au 15 octobre 2011, a eu lieu le second tour des négociations. Arrivées à un consensus sur 74% du texte, les discussions se sont arrêtées samedi, ne permettant donc pas une adoption cette année.

Ces négociations sont les premières se déroulant dans le cadre du processus CSA réformé¹, marqué par l'inclusion des organisations internationales et de la société civile et favorisant ainsi une réelle gouvernance mondiale de l'alimentation.

La participation des organisations de la société civile a été facilitée par le Mécanisme Société Civile (MSC) du CSA, qui a mis en place un groupe de travail spécifique. Plus de 30 représentants d'ONG et de mouvements sociaux – dont les organisations paysannes, les groupements de femmes, de pêcheurs, (...) - ont ainsi activement participé à la semaine de négociations.

Malgré la non-finalisation des discussions, les organisations de la société civile tiennent à souligner la participation croissante et la volonté des Etats d'aboutir et se félicitent de voir l'ensemble des parties prenantes tant investies dans ce processus. Particulièrement, concernant les représentants d'Amérique Latine, des Caraïbes et d'Afrique, qui ont travaillé dans la perspective d'une application de ces directives dans leur législation nationale. De plus, depuis le début des sessions plénières du Comité, de nombreux Etats dont la France ont appelé à une finalisation rapide du document.

Des discussions denses – avancées et points d'achoppement

Le travail du MSC a permis l'intégration d'éléments insuffisamment pris en compte dans les premières versions du document, notamment sur l'égalité femmes/hommes, les Droits de l'Homme, le pastoralisme ou encore les populations indigènes. De plus, le travail des organisations de la société civile a permis l'introduction de références au rôle central des petits producteurs en tant que premiers investisseurs dans le secteur agricole et la production alimentaire.

Si seulement les ¾ du texte ont fait l'objet d'un consensus, cela est lié à une négociation intense sur chacun des paragraphes. Les discussions étaient tout particulièrement soutenues pour les sections Investissement et Marché. Les appels de la société civile à inclure des mécanismes de sauvegardes n'ont notamment pas été suivis.

Les autres points n'ayant pas abouti concernent la redistribution des terres, les conflits violents et les crises prolongées, l'implantation et le monitoring des directives.

Les prochaines étapes

En parallèle de ces Directives volontaires de la FAO a été lancé en 2010 le travail sur les principes d'investissement responsables par la Banque Mondiale, le FIDA, la FAO et la CNUCED. Mis de côté en attendant les conclusions du processus FAO, ces principes font l'objet de fortes réticences de la part de la société civile. Non-négociés d'une

¹ http://ccfd-terresolidaire.org/ewb_pages/i/info_2299.php

manière transparente et inclusive, les principes RAI pourraient avoir un fort impact sur les politiques d'investissement dans l'agriculture, favorisant sans cadre stricte ni contraignant, les achats de terres par des acteurs tiers.

Ainsi, le mécanisme de la société civile du CSA appelle les Etats et les organisations internationales à ne pas rouvrir le débat autour de ces principes avant que ne soit finalisées les discussions sur les directives volontaires. Le MSC souhaite également que les 74% consolidés des directives ne soient pas rediscutées, afin de favoriser une clôture rapide des discussions.

Le Bureau du CSA doit ce vendredi (21 octobre 2011) préciser les prochaines étapes du processus afin de pouvoir finaliser les directives et ainsi planifier leur adoption. Les organisations de la société civile resteront fortement impliquées jusqu'à la fin de ce processus, premier « test » grandeur nature du Comité sur la Sécurité Alimentaire réformé, considérant que c'est une étape fondamentale pour garantir le droit à l'alimentation.

Rome, jeudi 20 octobre 2011

Maureen Jorand

Chargée de mission Souveraineté alimentaire au CCFD-Terre Solidaire